

Conseil Municipal de 06 juin 2019

1- Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Avis sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations, ouvrages, travaux et activités par Haute-Corrèze Communauté – programme de gestion 2019/2023 des travaux d'entretien, au profit des bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune.
- Conclusion d'une convention avec Paddle H(eau)-te Corrèze.

2- Information est donnée sur des décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

a/ Le programme « Travaux V.R.D. 2019 », qui comprend la 2nde tranche du PAB et la voirie 2019, est attribué à la SARL BERGHEAUD TP pour un montant de 423 950.85 € HT.

b/ Les travaux de restauration de la gabare « Spontournoise IV » sont attribués à l'entreprise CLEMENT BOIS pour un montant de 35 895.83 € HT.

c/ Dans le cadre du lancement de la DUP pour la parcelle B247b, Maître Éric DIAS, Avocat, est mandaté pour porter conseil, défendre les intérêts de la Commune et, le cas échéant, la représenter dans l'affaire FOURNIER.

d/ Dans le cadre de la création d'un parcours de découverte et d'interprétation du Viaduc des Rochers Noirs, les prestations sont attribuées à l'Agence Au Fil du Temps :

- Lot n°1 – « Conception de la charte graphique, de l'identité visuelle et réalisation des illustrations » : 13 500.00 € HT
- Lot n°2 – « Impression, fabrication et pose du mobilier d'interprétation » : 18 200.00 € HT

3- Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 est approuvé.

4- Point sur les travaux

a/ Voirie 2019 : Les travaux sur le réseau d'eau ont été réalisés à La Terrade et Brésanges.

Le Conseil Départemental a attribué une subvention de 40 000 € pour 100 000 € HT de travaux voirie.

b/ Voirie 2018 : RTE va mandater l'entreprise BERGHEAUD pour réaliser des travaux de réfection sur la route de Lamirande suite aux travaux effectués en 2018.

c/ PAB : le city stade a été livré le 28 mai et devrait être installé sous peu.

L'Etat a attribué une subvention DETR de 70 000 € pour la mise en accessibilité.

d/ Téléphonie mobile : de nouvelles études ont permis d'arrêter un point d'ancrage pour le pylône de Lamirande. Les pylônes du Pont-Aubert et de Lamirande devraient être construits en principe pour la fin de l'année.

e/ Déploiement de la fibre optique : une réunion a été organisée avec AXIONE le 04 juin dernier. Présentation a été faite des modalités de déploiement et des points de livraison. La commune devrait être desservie d'ici fin d'année.

f/ Elagage : un courrier de relance a été adressé aux propriétaires de parcelles pour lesquelles un élagage est nécessaire en bord de voirie communale.

Le Conseil Départemental va lancer un nouveau marché pour l'élagage en bord de voirie départementale, le contrat avec France Séquoia ayant été dénoncé.

g/ Adressage : un courrier a été adressé aux administrés pour qu'ils récupèrent leur plaque. Les panneaux indicatifs ont d'ores et déjà été installés dans les villages.

h/ DAB : une relance a été effectuée auprès des services de La Poste pour que les travaux de remplacement soient effectués en temps voulu.

i/ Restauration de la gabare : l'entreprise Clément Bois a établi un nouveau devis pour la restauration complète de la gabare. Vu le montant élevé, une réunion avec l'Etat et Haute-Corrèze Communauté va être organisée pour mobiliser des financements.

5- Haute-Corrèze Communauté – rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne

Dans le cadre des travaux d'harmonisation des statuts, proposition est faite de rétrocéder le gîte de Couffy sur Sarsonne et de sa gestion à la commune.

Le Conseil Municipal approuve la rétrocession du gîte à la commune de Couffy-sur-Sarsonne et acte les transferts de charges et rétrocession intervenant lors d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

6- Lancement d'une déclaration d'utilité publique

Dans le cadre de la régularisation du litige qui oppose la commune à Monsieur Philippe FOURNIER, proposition est faite de lancer une déclaration d'utilité publique, les négociations amiables n'ayant pas abouties.

Un relevé parcellaire, réalisé le 13 mai dernier par Mr DUCROS, Géomètre-Expert, a permis de déterminer l'emprise de la voie d'accès au site du Pont-Aubert. La procédure de déclaration d'utilité publique constituerait la régularisation d'une situation de fait qui n'engendrerait pas de travaux.

Une notice explicative présente le dossier.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour la régularisation de l'emprise de la voie d'accès au site du Pont-Aubert,
- Approuve la régularisation telle que décrite ci-dessus ainsi que les dossiers d'enquête publique et parcellaire,
- Demande, en application du Code de l'Expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- Sollicite de l'autorité compétente pour que soit engagée à l'encontre du ou des propriétaires de l'emprise concernée, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Autorise l'acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, de l'emprise nécessaire pour la régularisation de la voie d'accès au site du Pont-Aubert,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir pour le compte de la commune de SOURSAC toutes les démarches ou formalités et à signer tous documents que le recours à la procédure d'expropriation rendrait nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

7- Saisie de Monsieur le Préfet de la Corrèze pour bénéficier d'un arrêté d'autorisation de pénétrer dans des propriétés privées pour études

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique relatif à l'emprise de la voie d'accès au site du Pont-Aubert, des opérations de relevé préliminaire d'état des lieux, de bornage et de matérialisation de la division ont été commandées au cabinet DUCROS-LEVRAT, Géomètres-Experts à EGLETONS.

Le relevé préliminaire d'état des lieux a été réalisé le 13 mai 2019.

Le propriétaire a fait savoir qu'il s'oppose au bornage et interdit le cabinet de géomètres-experts à pénétrer sur la parcelle.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal demande la saisie de Monsieur le Préfet de la Corrèze pour bénéficier d'un arrêté d'autorisation de pénétrer dans des propriétés privées pour études.

8- Reprise de l'Hôtel-Restaurant « Le Soursacois »

Monsieur le Maire indique que l'état des lieux de départ a été réalisé avec les exploitants.

En ce qui concerne la reprise, des candidatures ont été reçues et une rencontre a été organisée le 31 mai avec un couple. Un second couple sera rencontré le 21 juin prochain. D'autres candidatures sérieuses ont été reçues et vont être traitées rapidement.

9- Rationalisation de l'éclairage public - extinction partielle ou totale de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de SOURSAC

Monsieur le Maire rappelle qu'une phase d'expérimentation a été engagée depuis le 5 février 2018 avec extinction partielle ou totale des points lumineux.

Le Syndicat de la Diège a réalisé un bilan de l'expérimentation. Entre 2017 et 2018, il est relevé que la consommation

énergétique a diminué d'environ 57 % et que le coût de la consommation a diminué d'environ 35 %. Cela représente une économie de 83 818 KWh et 6 528.97 € HT.

Le Conseil Municipal (10 voix « pour » et 1 voix « contre ») se prononce favorablement pour l'application définitive du dispositif en adoptant :

- La coupure totale des luminaires ne desservant ni habitation ni bâtiment agricole en activité,
- La réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public, de 00h00 à 05 h30, des luminaires desservant les habitations ou bâtiments agricoles en activité

et ce sur l'ensemble du territoire communal.

La commune va demander au Syndicat de la Diège d'envisager le remplacement des équipements les plus énergivores.

10- Convention avec SAS Challenge pour les frais d'énergie du complexe touristique du Pont-Aubert

Une convention va être conclue avec la SAS Challenge, qui exploite le complexe touristique, pour arrêter les modalités de remboursement de l'intégralité des abonnements, consommations et taxes liés aux compteurs EDF.

11- Règlement des cimetières

Le groupe de travail a élaboré un projet de règlement des cimetières. Après lecture, des modifications sont nécessaires avant présentation définitive en conseil municipal.

12- Attribution des subventions aux associations – année 2019

Les subventions aux associations sont attribuées comme suit :

Associations	Subventions 2019	Subvention exceptionnelle 2019
Amicale des Sapeurs-pompiers de Soursac	1 600,00 €	
Association d'Organisation et de Gestion de Pêche du Plan d'Eau de Soursac	650,00 €	
Association Sportive Scolaire de l'Ecole de Soursac	600,00 €	
Association des Anciens Combattants de Soursac	200,00 €	
Association Lappleau Soursac Cochonnet Club	600,00 €	500,00 €
Association Les Pieds Chantant	250,00 €	
Association Line Dance Of Eagle's	450,00 €	
Association Soursac Informatique	300,00 €	
Association Vivre à Spontour	450,00 €	
ASTTRE 19	1 100,00 €	
Club de l'Age d'or	1 500,00 €	
Comité des fêtes	7 500,00 €	
Espérance Sportive Soursacoise	5 300,00 €	
FNACA	200,00 €	
Foyer Rural	800,00 €	
Société de Chasse	1 200,00 €	
Soursac Cars	300,00 €	
Soursac en forme	500,00 €	
Spontour Animation	450,00 €	
Sous-total	23 950,00 €	
Association Les Dentellières de la Luzège	150,00 €	
Association Pêcheurs aux Filets	50,00 €	
AAPPMA	300,00 €	
ADAPEI de la Corrèze	35,00 €	
AFM TELETHON	35,00 €	
AFSEP	35,00 €	
Amicales des Maquis de Haute Corrèze	35,00 €	
APAJH	35,00 €	
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze	150,00 €	
Association des Jeunesses Musicales Neuvic	100,00 €	
Association Loisirs et Sports de Haute Corrèze	100,00 €	
Association Prévention Routière	40,00 €	
Association SOS Violences Conjugales	30,00 €	
Aujourd'hui Pour Demain	50,00 €	
Comice Agricole	350,00 €	
Conciliateurs de Justice du Limousin	35,00 €	
Croix Rouge Française	35,00 €	
La Dordogne de villages en barrages	400,00 €	

Organisation AG
départementale

USEP Comité Départemental	150,00 €	
Le Festival de la Luzège	200,00 €	
Les Gabariers de Chalignac	600,00 €	
Les Pupilles Enseignement Public de la Corrèze	100,00 €	
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze	35,00 €	
Ligue Contre le Cancer	35,00 €	
Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers	50,00 €	
Protection Civile Corrèze	35,00 €	
Secours Populaire - Fédération de la Corrèze	35,00 €	
Symposium Sculpturama	2 000,00 €	
Total	29 155,00 €	500,00 €

13- Suppression de postes

Afin d'actualiser le tableau des effectifs suite à divers avancements de grade, le Conseil Municipal approuve la suppression de 6 postes désormais vacants.

Précision est faite que le Comité Technique du CDG a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 22 mars 2019.

14- Recrutement d'agents saisonniers

Dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité pour la gestion des services estivaux (camping, plage...) et le remplacement d'agents titulaires, il sera fait appel à du personnel contractuel.

15- Participation financière à un voyage scolaire

50 € seront versés à la famille de deux élèves qui ont participé à un voyage scolaire.

16- Demande de prise en charge de frais de cantine

Le Conseil Municipal examine la demande de prise en charge des frais de repas d'une élève qui sera scolarisée en CM1 à l'école primaire de MAURIAC (15). Le repas est facturé 3.30 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge partiellement les frais de cantine (0.92 € / repas), de la même manière qu'il est procédé pour les élèves scolarisés à NEUVIC. La différence sera facturée à la famille.

17- Avis sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations, ouvrages, travaux et activités par Haute-Corrèze Communauté – programme de gestion 2019/2023 des travaux d'entretien, au profit des bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune.

Le Conseil Municipal (9 voix « pour » et 2 abstentions) émet un avis favorable aux dispositions du programme de gestion 2019/2023 des travaux d'entretien, au profit des bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune.

Information est donnée que ce dossier est soumis à enquête publique.

18- Convention avec Paddle H(eau)-te Corrèze

Une convention va être conclue avec Paddle H(eau)-te- Corrèze pour l'organisation de sorties en paddle sur le plan d'eau du Pont-Aubert et sur le lac du Chastang.

19- Questions diverses

a/ Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, une journée de travail sera organisée pour étudier et abonder les diagnostics relatifs à la commune. Cette journée se déroulera le 14 juin 2019 à 9 heures.

b/ Monsieur le Maire informe que Monsieur Abdellah BERROUKECHE, Trésorier de NEUVIC, est muté à compter du 1^{er} août. L'intérim sera assuré par Monsieur Cédric RISPAL, Trésorier de BORT-LES-ORGUES.

c/ Monsieur le Maire informe que l'Etat a accordé une dotation à la bibliothèque de l'école de 1 500 € ; l'institutrice va constituer un projet d'équipement comprenant du matériel et des ouvrages.

d/ L'évènementiel du pumptrack sera organisé le 5 octobre prochain.
Le concours des associations sera sollicité pour la logistique.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 00h00.